

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2016 COMPTE RENDU

– Développement économique

. Bâtiment économique sur le site de Polaxis : information quant à l'attribution du marché de travaux

Les 13 lots ont été attribués pour un total de 655 683.52 €.

- Lot 1 : Terrassement Généraux – VRD : 144 055.72 €
- Lot 2 : Gros œuvre : 66 000 €
- Lot 3 : Dallage : 37 776.50 €
- Lot 4 : Charpente métallique : 72 462 €
- Lot 5 : Bardage – Etanchéité : 150 000 €
- Lot 6 : Menuiseries extérieures Aluminium : 29 916 €
- Lot 7 : Portes sectionnelles – Escalier métallique : 41 597 €
- Lot 8 : Isolation – Doublage – Cloisons sèches – Faux plafonds : 13 180 €
- Lot 9 : Menuiseries intérieures bois : 4814 €
- Lot 10 : Peinture : 8160 €
- Lot 11 : Electricité – VMC : 28 221.03 €
- Lot 12 : Chauffage – Plomberie sanitaire : 20 001.26 €
- Lot 13 : Espaces verts – Clôture – Portail : 39 500 €

– Petite enfance, enfance, jeunesse – Sports, loisirs

C67.2016 Création d'une micro crèche à Pernay : Choix du mode de gestion, validation du plan de financement, autorisation de demande de subventions

1 - Choix du mode de gestion

Le choix d'une micro crèche 10 places sur la commune de Pernay répond à une étude de la CAF (cf tableaux qui suivent), présentée aux élus en février 2016. Cette étude pointe sur la CCGC les évolutions en 2008 et 2014:

- **1^{ère}** commune avec le nombre de naissances (+ **86,36 %**)
- **1^{ère}** commune avec le nombre d'allocataires CAF avec enfants (+ **34,88 %**)
- **4^{ème}** commune avec le nombre des familles monoparentales (+ **63,64 % entre 2008 et 2014**)
- **1^{ère}** commune avec le nombre de 0- 2 ans potentiellement demandeurs d'un mode d'accueil (+ **83,33 %**)
- le vieillissement des assistantes maternelles en place avec des départs à la retraite prévus et non compensés à l'heure actuelle par l'installation de nouvelles assistantes maternelles

Les modalités de gestion d'une micro crèche PSU et PAJE se différencient par le principe d'équité dans l'accès à ce service pour les familles.

Dans le cas d'une micro crèche PAJE :

- Le gestionnaire est en droit d'appliquer la tarification qu'il souhaite et de fait limiter l'accès à des familles aux revenus modestes (famille monoparentale...)
- Si la CCGC construit le bâtiment et l'équipe, le financement de la CAF ne peut être basé que sur des financements nationaux sous réserve d'un accord du CA de la CAF Touraine

- La CCGC aurait à charge les coûts de construction et d'équipement compensé en partie par le loyer payé par le gestionnaire, qui serait locataire de l'équipement communautaire

Dans le cas d'une micro crèche PSU :

- Le gestionnaire doit appliquer une tarification permettant l'accès à toutes les familles
- Le financement CAF peuvent être les financements nationaux et les fonds propres de la CAF Touraine pour la construction et l'équipement
- La CAF interviendrait aussi sur le financement des coûts de fonctionnement (compensation entre le coût de revient et le prix payé par les familles = PSU) et paiement à la CCGC de 55 % de la subvention allouée au gestionnaire (CEJ)
- La CCGC aurait à charge le coût de construction, d'équipement et la subvention de fonctionnement compensé par les aides de la CAF Touraine
- dans le cas d'une micro crèche PSU, le gestionnaire serait en DSP comme pour le multi accueil (contrat sur plusieurs années) ou en gestion directe.

Dans le cas de micro crèche de Pernay et d'une DSP, une mutualisation de certaines dépenses avec la structure de Semblançay permettrait d'optimiser les coûts de fonctionnement. Il n'en demeure pas moins que le projet doit répondre aux règles de consultations publiques.

2 - validation du plan de financement

Comme annoncé lors du conseil communautaire du 11 juillet dernier, le montant de la dépense envisagée est de 400 000 € ht. Le plan de financement se répartit alors ainsi :

Plan de financement MICRO CRECHE PERNAY PSU		
	%	montant envisagé
DEPENSES HT		
Travaux bâtiment		336 000
aménagements extérieurs		9 000
meublier		13 000
honoraires		26 520
sondages		2 000
bureaux de contrôle		3 000
branchements		5 000
assurances		3 000
imprévus		2 480
total		400 000
RECETTES		
CAF	34.5	138 000
CAF mobilier		5 200
Pays Loire Nature	20	80 000
total		223 200
Reste à charge pour la CC		176 800

3 - autorisation de demande de subventions

Pour ce qui concerne les subventions, il est confirmé qu'il est envisageable de solliciter la CAF tant pour l'investissement bâtiment que pour l'équipement en mobilier ainsi que le Pays Loire Nature et tout organisme à même de subventionner ce projet afin d'obtenir le meilleur taux possible de subvention auprès de chacun.

Le conseil est donc invité à délibérer sur ces trois questions.

Après délibération, le conseil :

- Choisit le mode de gestion PSU pour ce nouvel équipement avec une voix contre
- Accepte le plan de financement ci-dessus proposé, à l'unanimité

- Autorise unanimement Monsieur le Président à solliciter les subventions envisageables pour cette opération
- Lancer toute consultation nécessaire pour la réalisation du bâtiment et de ses annexes (abords, cour...) ainsi que pour organiser la gestion à venir de cet équipement.
- Autorise unanimement Monsieur le Président à signer tout document nécessaire pour la bonne réalisation de ce dossier

– Finances

C68.2016 Reversement de subventions dans le cadre du P.A.C.T. (Conseil Régional) 2015

Le président rappelle la subvention allouée par le Conseil Régional au titre du PACT 2015, à savoir 50 000 €, sur la base d'une dépense éligible de 102 501 € (cumul de la programmation de la communauté de communes de Gâtine Choisilles et du Pays de Racan).

Afin d'atteindre la part de dépense éligible de la CCGC, à l'issue du bilan effectué, ont été intégrés des spectacles supplémentaires d'un montant de 9449.18 € réalisés et payés par l'association Bric à Notes au titre du festival du même nom.

Il convient donc de reverser à l'association Bric à Notes, la subvention perçue de la Région pour ces spectacles supplémentaires, soit 3 652.20 €. Les crédits devront être inscrits par décision modificative budgétaire.

Par ailleurs, le président précise que la subvention du PACT 2015 à reverser à la communauté de communes du Pays de Racan est de 15 796 € et non 6250 € comme indiqué dans la délibération du 04/04/2016. Les crédits sont bien inscrits à hauteur de cette somme dans le budget primitif des Quatre Vents. Il convient de mettre en adéquation la délibération et le budget.

Au final, le conseil communautaire accepte à l'unanimité :

- De verser une subvention supplémentaire de 3 652.20 € à l'association Bric à Notes au titre du PACT 2015 (montant perçu par la Région) ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de l'Espace Culturel « Les Quatre Vents » par décision modificative budgétaire ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention définissant les modalités de ce versement
- de modifier la part de subvention PACT 2015 à reverser à la communauté de communes du Pays de Racan à 15 796 € ;

C69.2016 Reversement de subventions dans le cadre du P.A.C.T. (Conseil Régional) 2016

Le président rappelle la subvention allouée par le Conseil Régional au titre du PACT 2016, à savoir 47 341 €, sur la base d'une dépense éligible de 97 001 € (cumul de la programmation de la communauté de communes de Gâtine Choisilles et du Pays de Racan).

Il précise qu'est inscrit le festival « Les Quatre Temps » organisé par l'association Karos Nuclée dans le cadre de la programmation culturelle 2016 de la communauté de communes de Gâtine Choisilles, à hauteur de 6000 €.

Il convient donc de reverser à l'association « Karos Nuclée », la subvention perçue de la Région pour ce spectacle d'un montant de 2 928 €. Le versement de la subvention se répartit en deux acomptes, le premier en 2016 de 2 764 € et le solde 164 € en 2017. Les crédits devront être inscrits par décision modificative budgétaire pour la part 2016.

Au final, le conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition (Monsieur Faurie n'a pas participé au vote car il est Président de l'association Karos Nuclée et donc concerné par cette délibération) de verser une subvention globale de 2 928 € à l'association Karos Nuclée au titre du PACT 2016 ;

- D'inscrire les crédits du 1^{er} acompte (2 764 €) au budget de l'Espace Culturel « Les Quatre Vents » par décision modificative budgétaire ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention définissant les modalités de ce versement

C70.2016 Reversement de subvention allouée Conseil Départemental 2016

Le président rappelle la subvention 2016 allouée par le Conseil Départemental au titre de sa politique culturelle, à savoir 10 400 €.

Il précise qu'est inscrit le festival « Les Quatre Temps » organisé par l'association Karos Nuclée dans le cadre de la programmation culturelle 2016 de la communauté de communes de Gâtine et Choisilles.

Il convient donc de reverser à l'association «Karos Nuclée », la subvention perçue du département pour ce spectacle à savoir 625 €. Les crédits devront être inscrits par décision modificative budgétaire.

Au final, le conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition. De verser une subvention de 625 € à l'association Karos Nuclée ;

- D'inscrire les crédits au budget de l'Espace Culturel « Les Quatre Vents » par décision modificative budgétaire ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention définissant les modalités de ce versement

NB : Monsieur Faurie n'a pas participé au vote car il est Président de l'association Karos Nuclée et donc concerné par cette délibération

C71.2016 Décision modificative budgétaire N°1 – BUDGET Les Quatre Vents

Le président propose, pour permettre le versement des subventions perçues au titre du PACT 2015, PACT 2016 et du Département, aux associations intégrées à la programmation culturelle de modifier les inscriptions budgétaires comme suit :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 BUDGET QUATRE VENTS

Délibération C71.2016

subventions à reverser au titre du PACT 2015, PACT 2016 et DEPARTEMENT 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES		RECETTES	
		en moins	en plus	en moins	en plus
6574	Subvention Bric à Notes (PACT 2015)		3 652,20		
	Subvention Karos Nuclée (PACT 2016)		2 764,00		
	Subvention Karos Nuclée (Département)		625,00		
6135	Location de matériel	-5 851,41			
022	Dépenses imprévues	-1 189,79			
TOTAL			0,00		0,00

Après délibération, le conseil communautaire accepte à l'unanimité cette décision.

NB : Monsieur Faurie n'a pas participé au vote car il est Président de l'association Karos Nuclée et donc concerné par cette délibération

C72.2016 Décision modificative budgétaire N°3 – BUDGET GENERAL

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3 BUDGET GENERAL Délibération C72.2016

RACHAT VEHICULE MINIBUS

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES		RECETTES	
		en moins	en plus	en moins	en plus
022	Dépenses imprévues	-12 000,00			
023	Virement à la section d'investissement		12 000,00		
TOTAL		0,00		0,00	
SECTION D'INVESTISSEMENT					
IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES		RECETTES	
		en moins	en plus	en moins	en plus
021	Virement de la sec° de fonctionnement				12 000,00
2158 - 105	Autre matériel et outillage (minibus)		12 000,00		
TOTAL		12 000,00		12 000,00	

Le conseil, après délibération, accepte cette décision à l'unanimité

Fin de séance : 20h45

Prochaine séance : Lundi 14 novembre 2016 à 19h00